

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 17 DECEMBRE 2018 à 20H00	Page 1 / 5

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 10 Décembre 2018, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. **GODOY** – Maire

M. **DESBLACHES** – Mme **HENRY** – M. **REMMERIE** – Mme **BERTAULT** – M. **DALY** Maire-adjoints

M. **ALBERT** – Mme **ASTIER** – M. **FERDOEL** – Mmes **BERGMANN** – **DEPAIX** – M. **MARTIN** – **LALOUETTE** –
Mmes **DUPLESSIS E.** – **DUPLESSIS C.** – MM. **SORAIS** – **KLIMCZAK** – **CHARRIER** – Conseillers

ABSENTE AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme **AUROUX** à M. **KLIMCZAK**

Secrétaire de séance : Elodie DUPLESSIS

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 15/11/2018

Retrait à l'ordre du jour : Val des noyers – Demande de subvention VTH

Une minute de silence est observée en mémoire de Rémi Galand, Adjoint au Maire de 1983 à 2008 pour la commune d'Avoine.

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Intercommunalité**
 - **Convention de mutualisation du service d'instruction ADS entre la commune et la CC-CVL**

Intervenant : Yves DESBLACHES

La loi ALUR de janvier 2014 a supprimé la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme de toutes communes dotées d'un document d'urbanisme (POS, PLU ou carte communale) appartenant à un EPCI de 10 000 habitants et plus.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes – Chinon Vienne et Loire (CC-CVL) a créé un service mutualisé d'instruction ADS (Autorisation Droit du Sol) fin 2014 qui a évolué progressivement et permettra d'offrir à partir du 1er janvier 2019 le même niveau de prestation à l'ensemble des 19 communes membres de la CC-CVL.

La convention de mise à disposition du service d'instruction des Autorisations Droit du Sol de la CC-CVL aux communes est une convention de mutualisation applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

Elle a pour objet de préciser les modalités de travail entre la commune, autorité compétente pour délivrer les actes sur son territoire communal, et le service ADS mutualisé placé sous la responsabilité de son Président, dans le domaine de l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la commune.

Ces modalités portent sur les moyens humains et matériels nécessaires à la gestion du service ADS mutualisé et les clés de répartition des charges financières.

La commune et la CC-CVL déclarent œuvrer tout à la fois en respectant leurs prérogatives et responsabilités respectives pour :

- Assurer la protection des intérêts communaux et agir pour l'intérêt général,
- Garantir le respect des droits des administrés.

Votée à l'unanimité

• **Affaires Générales**

➤ **Don en faveur de la ligue contre le cancer**

Intervenant : Didier GODOY

Monsieur le Maire propose en mémoire de Rémi Galand, d'attribuer la somme de 100 € sous forme de don, en faveur de l'association « Ligue contre le cancer » dont le Comité Départemental est situé à Tours.

Votée à l'unanimité

➤ **Cession du CR 10 à EDF**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Monsieur DESBLACHES rappelle que la commune a été sollicitée par EDF, propriétaire de la majorité des parcelles à proximité du Centre Nucléaire de Production d'Electricité souhaitant acquérir le Chemin n°10.

La commune a donc décidé d'initier la procédure.

A cet effet, une enquête publique a été engagée par délibération en date du 10 Septembre 2018 et par arrêté n° 2018/108 en date du 12 Septembre 2018.

Mme Catherine GUENSER, désignée commissaire-enquêtrice a rédigé le rapport en date du 9 Novembre 2018 mentionnant un avis favorable assorti d'une réserve quant à la régularisation de l'accès à la parcelle cadastrée ZD 28 (propriété privée) par une convention permettant qu'elle ne soit pas enclavée.

Il est proposé d'approuver les conclusions de l'enquête publique et d'autoriser l'aliénation et la cession du Chemin n°10 en faveur d'EDF, pour un montant de 0,371 €/m² soit 1338 Euros. (estimation de la longueur 1030 m largeur moyenne 3.5m) Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

Votée à l'unanimité

➤ **Taxe de séjour aire de camping-cars**

Intervenant : Bernard REMMERIE

A compter du 01/01/2019, il est proposé d'instaurer le tarif de 0.50 centimes par nuitée et par camping-cars pour la taxe de séjour de l'aire de camping-cars en supplément du tarif de stationnement.

Votée à l'unanimité

➤ Plan d'adressage

Intervenants : Yves DESBLACHES et Michel DALY

Monsieur DESBLACHES informe que le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique a confié à la société Val de Loire Fibre, l'apport de la fibre optique d'ici fin 2022 pour 100% du territoire, pour toutes les habitations et entreprises y compris l'habitat isolé.

Toutefois, pour raccorder la fibre jusqu'à l'habitation, il est primordial que l'abonné dispose d'une adresse normée intégrant un nom de voie et un numéro, d'où la nécessité d'engager un plan d'adressage.

Monsieur DESBLACHES expose donc l'intérêt d'établir un plan d'adressage du territoire de la commune (numérotage et dénomination des voies). Cette meilleure identification des cités et des habitations facilitera à la fois l'intervention des services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes) mais également la gestion des livraisons en tous genres.

Par ailleurs, il précise aux membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Monsieur DALY présente la biographie de chaque personnalité proposée.

- Dans la Cité de la Caillerie : Rue Léonard de Vinci, Impasse Rosa Bonheur, Impasse Camille Claudel, Impasse Auguste Rodin et Impasse Jean François Millet,
- Dans la Cité des Tilleuls : Impasse des Tilleuls,
- Dans la Cité du Lac Lacune : Rue Jacqueline Auriol, Impasse Maryse Bastié et Impasse Adrienne Bolland,
- Dans le centre bourg : Rue Henri Matisse, Impasse George Sand, Place François Vatel et Place Emile Zola.

Enfin, il est proposé que la collectivité prenne en charge la fourniture et la pose des plaques de rues et des numéros, ainsi que les frais de changement de plaque d'immatriculation et d'acheminement de carte grise.

Votée à l'unanimité

- **Personnel**

- **RIFSEEP**

Intervenant : Didier GODOY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est applicable aux attachés de conservation du patrimoine.

Monsieur le Maire propose de faire :

- un ajout au tableau du chapitre I – mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) concernant la catégorie A comme suit :

Catégorie A

Répartition des groupes de fonctions par emploi			Montant maximum annuel de l'IFSE (en €)		
Groupe de fonctions	Cadres d'emploi	Emplois	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant (en €)	Montant plafond à l'Etat (en €) (indicatif)	Plafond global du RIFSEEP retenu par la collectivité (en €)
Groupe 3	<i>Attaché de conservation du patrimoine</i>	<i>Direction du service culturel</i>	8 400 €	27 200 €	9 900 €

- un ajout au tableau du chapitre II – Détermination du complément indemnitaire lié à l'engagement professionnel et la manière de servir (CIA) concernant la catégorie A comme suit :

- Catégorie A

Répartition des groupes de fonctions par emploi			Montant maximum annuel du CIA (en €)	
Groupe de fonctions	Cadres d'emploi	Emplois	Montant annuel maximum du CIA retenu par l'organe délibérant (en €)	Plafond global du RIFSEEP retenu par la collectivité (en €)
Groupe 3	<i>Attaché de conservation du patrimoine</i>	<i>Direction du service culturel</i>	1 500 €	9 900 €

Votée à l'unanimité

➤ Organigramme

Intervenant : Didier GODOY

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 novembre 2018, Monsieur le Maire propose de modifier l'organigramme du personnel afin de transférer le poste du service études sous la responsabilité du Directeur des services techniques, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Votée à l'unanimité

- **Culture**

Intervenant : Michel DALY

➤ Saison Culturelle 2018/2019

- Contrat de partenariat avec Les Bains Douches « Soirée Repérage chanson » pour la prestation du 01/03/2019.
- Contrat de cession « RAPHAËLE LANNADERE » pour la prestation du 02/02/2019 pour un montant de 4.500,00 € HT
- Contrat de cession « POMME » pour la prestation du 15/03/2019 pour un montant de 2.500,00 € HT

Votées à l'unanimité

➤ **Informations diverses**

Monsieur le Maire fait lecture des remerciements adressés par courrier :

- de l'amicale du personnel pour l'octroi de la subvention.
- de l'association Bienvenue en Rabelaisie pour la mise à disposition de la salle des fêtes.
- de la Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars pour la mise à disposition de plusieurs équipements de la commune pour le forum des voyages 2018.

➤ **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'on parle beaucoup de cahier de doléances mais qu'il n'existe pas d'instructions précises sur ce point. Il rappelle que des permanences sont organisées tous les samedis.

Puis, il fait lecture de la lettre du Président de la CC-CVL adressée au Président de la République. (copie jointe en annexe).

Monsieur SORAIS rappelle que la Commission de sécurité était passée au restaurant scolaire en demandant l'installation de barrières de sécurité devant le bâtiment. Il souhaite connaître l'état d'avancement de cette demande.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement des recommandations ont été faites par les services de sécurité de la Préfecture et que les travaux seront réalisés en 2019 après réalisation du terrain multisports.

Monsieur CHARRIER souhaite connaître la liste des représentants du personnel du Comité technique. La liste est annexée au présent compte rendu

Monsieur LALOUETTE précise par soucis de clarté et de transparence, qu'une délibération du Conseil municipal est exécutoire. Le Conseil municipal a ainsi voté démocratiquement « Pour » la vente du centre équestre au prix de 140 000 € à 14 voix, 1 abstention et 4 contres. Il ajoute que si certains s'interrogent sur le bienfondé de cette vente, libre à eux, pour sa part, il estime que l'argent public doit servir l'intérêt des concitoyens et pas seulement quelques intérêts individuels.

Il rappelle que l'équipe municipale a à cœur de soutenir, promouvoir le travail, la diversité et la vitalité des associations, que ce soit par un soutien financier ou par une présence au quotidien.

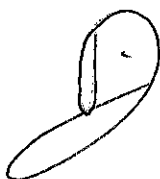
Monsieur KLIMCZAK remercie de la transmission du bilan 2018 du festival Avoine zone groove mais fait observer la part de 657.737,00 € alors qu'on parle d'argent public.

Monsieur le Maire précise que s'agissant de programmation artistique, il est difficile de prévoir le nombre d'entrées d'un festival. Il assure que cet événement n'est pas réalisé au détriment d'autres actions.

Monsieur KLIMCZAK estime que ce n'est pas à la commune d'organiser le festival mais à d'autres structures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Elodie DUPLESSIS



Le Maire,
Didier GODOY

